



## CONSEIL DE TUTELLE

Seizième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 20 juin 1955,  
à 14 h. 15

NEW-YORK

## SOMMAIRE

	Pages
Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante sur l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1954 (T/1173, T/1179, T/1181) [suite]	
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant spécial ( <i>fin</i> ).....	55
Discussion générale .....	55
Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante sur l'administration du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1954 (T/1175, T/1187)	
Exposé préliminaire .....	62

**Président:** M. Mason SEARS (Etats-Unis d'Amérique).

*Présents:*

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil de tutelle: Australie, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Haïti, Inde, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le représentant de l'Etat suivant, non membre du Conseil de tutelle: Italie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

**Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante sur l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1954 (T/1173, T/1179, T/1181) [suite]**

[Point 4, e, de l'ordre du jour]

Sur l'invitation du Président, M. Nucker, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, prend place à la table du Conseil.

**QUESTIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE ET RÉPONSES DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL (*fin*)**

1. M. NUCKER (Représentant spécial) annonce qu'il est en mesure de répondre à une question que le représentant de l'URSS lui a posée au cours de la 617<sup>e</sup> séance. Des 102 magistrats municipaux que compte le Territoire sous tutelle, sans parler de Saïpan où il n'y a pas de chefs, 20 seulement (12 élus, 8 nommés par l'Administrateur de district) sont en même temps chefs.

## DISCUSSION GÉNÉRALE

2. M. DORSINVILLE (Haïti) comprend que la dispersion des îles soit une source de difficultés pour l'Autorité administrante. Mais il croit aussi que la dualité de l'Administration, en partie civile, en partie militaire, et la complexité des lois, décrets ou règlements qui en

résulte ne favorisent pas l'établissement d'un système simple que la population puisse aisément assimiler. D'ailleurs, il reste à savoir ce qui se produirait en cas de conflit entre le Haut-Commissaire et l'Administrateur civil de Saïpan, appuyé par le Commandant en chef de la flotte des Etats-Unis dans le Pacifique, et l'on peut se demander jusqu'à quel point l'administration militaire ne risque pas de tenir en échec l'administration civile.

3. Dans le domaine politique, la délégation d'Haïti constate que les organes législatifs et consultatifs du Territoire ne jouent qu'un rôle modeste. Elle souhaiterait voir les autochtones participer à la gestion de leurs affaires pour juger si les principes fondamentaux de l'autonomie et de la démocratie sont pour eux aussi vagues que l'Autorité administrante le dit. D'après les autochtones, qu'elle a eu l'occasion d'entendre, elle est certaine qu'il y a dans les îles quantité de gens qui, sans avoir de diplômes, constitueraient d'excellents cadres administratifs. Enfin, elle pense que les principes selon lesquels les institutions représentatives sont constituées diffèrent beaucoup trop d'un district à l'autre.

4. Dans le domaine économique, il y a un contraste frappant entre une administration très évoluée et une économie qui est loin de subvenir aux besoins du Territoire et dont les possibilités sont limitées. Le Territoire paraît condamné à demeurer tributaire de l'Autorité administrante. Cependant, la délégation d'Haïti suit avec intérêt les expériences relatives aux plantations de cacaoyers et elle espère que l'Administration poursuivra ses études sur la nature du sol et les conditions climatiques en vue d'introduire de nouvelles cultures.

5. Dans le domaine social, la délégation d'Haïti ne voit pas quel inconvénient il y aurait à appliquer, dans le Territoire, les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du Travail, bien qu'il n'y ait pas urgence puisque l'Autorité administrante est pratiquement le principal employeur. Elle constate que, malgré l'amélioration notable des conditions sanitaires, la tuberculose demeure la cause principale de décès et la pneumonie et l'influenza sont courantes. Il se peut que les Micronésiens soient physiologiquement prédisposés à ces maladies, mais il se peut également que cette faiblesse organique soit due, en grande partie, au manque de protéines dans leur alimentation. Il faut pourtant enregistrer avec satisfaction les mesures que l'Administration a prises dans ce domaine.

6. En matière d'enseignement, la délégation d'Haïti voit avec satisfaction que le nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires a augmenté, mais elle déplore l'absence, dans les programmes, de certaines disciplines d'intérêt général. Il est entendu qu'il faut adapter les programmes au milieu dans lequel vivent les écoliers, mais il faut se garder de maintenir l'instruction à un niveau si élémentaire que ceux qui l'ont reçue soient dans l'impossibilité de suivre des cours avancés dans les universités étrangères.

7. La délégation d'Haïti note avec satisfaction que les problèmes créés par l'évacuation, puis par la réinstallation des habitants de Rongelap, d'Uterik et de Bikini

sont soit résolus, soit en voie de l'être, et elle espère que le rapport de l'année suivante sera concluant à cet égard. Elle constate aussi avec intérêt que les réclamations concernant le paiement des créances en yens et les terres autrefois occupées par les autorités japonaises ont reçu satisfaction.

8. En conclusion, la délégation d'Haïti estime que le Conseil devrait recommander à l'Autorité administrante d'uniformiser la représentation des autochtones dans les institutions politiques et de les faire participer effectivement à la gestion des affaires publiques; d'étudier la possibilité d'exploiter de nouveau la bauxite et le manganèse; de poursuivre intensivement les études pédologiques en vue de remédier à l'insuffisance des ressources agricoles par l'introduction de nouvelles cultures; enfin, de relever le niveau des études.

9. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) approuve les buts que l'Autorité administrante se propose et que le représentant spécial a définis à la 615<sup>ème</sup> séance. La tâche est de longue haleine, étant donné la diversité des langues, l'étendue immense de la région et les difficultés de communication. En outre, les progrès sont peut-être ralentis par la retenue avec laquelle les Micronésiens ont coutume d'exprimer leur façon de penser.

10. Dans ces conditions, l'Autorité administrante a bien fait de s'attacher à développer des organismes représentatifs dans les municipalités et les districts. Elle n'oubliera certainement pas l'intérêt que présentent des conférences périodiques, comme celle qui s'est tenue à Truk en 1953, qui réunissent les représentants de tous les districts et pourront faire naître en eux le sentiment de l'unité territoriale.

11. La délégation néo-zélandaise accepte la décision de confier Saïpan et Tinian au Ministère de la marine, étant entendu que l'Autorité administrante continuera d'assurer la coordination entre ces îles et le reste du Territoire en matière de politique générale et de procédure administrative. En effet, les relations immédiates entre l'Administration et les divers districts sont d'un grand intérêt pour l'unité future du Territoire et le progrès politique des populations. La décision de transférer le siège de certains départements gouvernementaux sur des îles situées à l'intérieur du Territoire est donc une décision judicieuse.

12. M. Scott est heureux des mesures prises par l'Administration en faveur des habitants des îles atteints par les radiations nucléaires et il est convaincu qu'elle n'épargnera rien pour qu'ils ne souffrent pas des effets radioactifs latents et pour que ceux qui ne sont pas encore rentrés retournent aussitôt que possible dans leur île d'origine.

13. Dans le domaine économique, il faut féliciter l'Administration des efforts qu'elle fait pour diversifier les ressources en introduisant de nouvelles cultures, telles que le cacao, et en améliorant les espèces animales, ainsi que pour débarrasser le Territoire d'animaux et de plantes nuisibles. Les dispositions prises pour qu'une compagnie, succédant à la Island Trading Company, s'occupe de la vente du coprah, semblent satisfaisantes. L'Administration pourrait tirer des revenus supplémentaires de la production de coprah en imposant la compagnie de vente et les compagnies commerciales locales, mais cette mesure risquerait sans doute d'avoir des répercussions sur les prix payés aux producteurs. La délégation néo-zélandaise pense que l'Autorité administrante pourrait envisager de favoriser les coopératives tant de producteurs (produits de l'artisanat, troques, coprah et légumes) que de consommateurs,

d'autant que la structure sociale coutumière semble devoir favoriser la création de telles entreprises. Les pêcheries peuvent également se prêter à l'organisation de coopératives. L'Administration a raison d'encourager les constructions maritimes dans les îles et elle pourrait peut-être songer à créer une école de navigation maritime. La constitution d'une flotte de commerce, composée de petits bâtiments appartenant à des Micronésiens, entraînerait certainement des avantages économiques et sociaux.

14. Dans le domaine social, la délégation néo-zélandaise relève que l'état sanitaire de la population est assez satisfaisant. L'Autorité administrante reconnaît les lacunes et s'efforce de les combler. D'autre part, il serait bon d'appliquer, dans le Territoire, celles des conventions de l'OIT qui paraîtraient s'y prêter bien que les travailleurs micronésiens semblent jouir déjà d'un grand nombre des avantages que les conventions ont pour objet d'assurer.

15. En ce qui concerne l'enseignement, la délégation néo-zélandaise juge le tableau encourageant. Elle estime qu'il faut féliciter l'Administration d'avoir si bien adapté le programme aux besoins locaux, d'avoir mis au point un programme de constructions scolaires et d'avoir encouragé les Micronésiens à l'appliquer. En revanche, l'Administration devrait veiller à ce que les traitements payés au corps enseignant soient moins inégaux en accordant peut-être des subventions aux municipalités qui ne peuvent pas payer les instituteurs en espèces.

16. M. JAIPAL (Inde) commente d'abord les suites des expériences atomiques qui ont eu lieu dans les îles Marshall en mars 1954. Il constate avec satisfaction que les habitants d'Uterik sont rentrés dans leur île et que ceux de Rongelap retourneront chez eux aussitôt que l'île cessera d'être radioactive. Sans parler du droit que l'Autorité administrante a ou n'a pas de procéder à ces expériences dans un Territoire sous tutelle, il faut retenir deux points: d'une part, il est difficile, pour les habitants évacués sur d'autres îles, de reprendre leur mode de vie dans un milieu très différent du leur; d'autre part, les intéressés doivent attendre très longtemps avant de pouvoir rentrer dans leur foyers. Ces deux arguments devraient suffire à empêcher des évacuations qui, il faut l'espérer, ne seront plus nécessaires.

17. Passant au progrès politique, le représentant de l'Inde le juge encourageant. Malgré les difficultés à surmonter, le Territoire possède une unité: en effet, les îles, réunies par la mer, sont situées exactement sur les lignes de communication entre les grands pays industriels du continent américain et du continent asiatique et elles sont appelées à entrer en contact de plus en plus fréquent avec le monde moderne. L'Administration poursuit une politique réaliste et démocratique qui n'est entachée ni de tradition colonialiste, ni de paternalisme. Elle ne cherche pas à perpétuer le régime féodal et elle envisage le moment où les conseils de chefs héréditaires disparaîtront. Le Territoire semble donc s'orienter décidément vers la démocratie, l'autonomie et peut-être la fédération. L'Administration pourrait faire l'essai des avantages que présenterait une fédération en instituant des liens politiques, économiques et autres plus étroits entre un groupe d'îles situées à proximité les unes des autres. Cette expérience aurait un intérêt pratique et contribuerait aussi à développer le sentiment de l'unité territoriale.

18. M. Jaipal considère de plus près les institutions politiques. Il importe évidemment d'élargir les attri-

butions des conseils consultatifs; des expériences faites dans certaines régions sont peut-être à conseiller. Il faudrait naturellement consacrer plus d'attention aux parties du Territoire qui sont moins avancées que les autres. L'Administration devrait penser à créer assez prochainement un organisme qui assure la liaison entre les districts, ainsi qu'à confier des postes administratifs supérieurs à des Micronésiens qualifiés. Les obstacles qui, d'après le rapport annuel de l'Autorité administrante<sup>1</sup>, à la page 13, ralentissent le progrès vers l'autonomie, ne sont pas insurmontables car ils sont le produit de facteurs géographiques et historiques. La délégation de l'Inde estime que le remède réside dans le développement des communications et de l'instruction. Il importe de créer le sentiment de l'unité territoriale et cela, en encourageant les efforts des Micronésiens eux-mêmes et en employant la langue anglaise qui est actuellement une sorte de dénominateur commun, bien que d'une utilité limitée. L'Administration pourrait ainsi publier une revue mensuelle illustrée en anglais, dans laquelle elle étudierait les problèmes communs au Territoire et proposerait des solutions. Les journaux régionaux traduiraient cette publication dans les divers dialectes. En outre, on pourrait favoriser les relations entre Micronésiens instruits de tous les districts, organiser des visites d'écoliers d'une île à l'autre et utiliser, dans toutes les écoles, un même manuel d'histoire des îles.

19. Enfin, le représentant de l'Inde tient à féliciter l'Autorité administrante d'avoir nommé dans sa délégation auprès du Conseil un Micronésien, M. Sablan, dont la déclaration l'a vivement impressionné. Il serait à souhaiter que d'autres Autorités administrantes suivent l'exemple donné par les Etats-Unis à cet égard.

20. Dans le domaine économique, on peut constater que la politique de l'Administration consiste à renforcer la base agricole de l'économie en augmentant la production, en améliorant et en diversifiant les cultures. Il est certain que des progrès notables ont été accomplis; il semble cependant nécessaire d'exercer une vigilance constante dans la lutte contre l'orycte nasicorne et l'escargot géant *Achatina* qui pourraient constituer une grave menace pour l'agriculture du Territoire. Le programme de réinstallation rurale devrait contribuer dans une grande mesure à la solution du problème du surpeuplement; à ce propos, l'Autorité administrante pourrait sans doute étudier la possibilité de créer des coopératives agricoles de production et de vente: la structure sociale traditionnelle des Micronésiens se prête fort bien au développement du mouvement coopératif. En 1953, beaucoup de terres demeuraient encore la propriété de l'Administration; c'était une situation regrettable pour un Territoire dont l'économie est purement agricole; il faut se féliciter des progrès accomplis au cours de l'an passé et espérer que dans trois ou quatre ans toutes les terres auront été restituées aux Micronésiens.

21. La délégation de l'Inde constate avec plaisir que l'Administration favorise l'évolution du Territoire vers l'indépendance économique; on peut citer, comme exemples des mesures prises à cet effet, la suppression de la Island Trading Company et le développement de l'in-

dustrie locale de constructions navales. La décision de faire de Majuro un port international est particulièrement heureuse. L'Administration devrait poursuivre ses études en vue de l'exploitation commerciale des gisements de bauxite et de manganèse. Le remblayage des terrains minés pour l'extraction du phosphate dans l'île d'Angaur devrait constituer un exemple pour le Territoire de Nauru: le fait que ces terrains pourront être cultivés de nouveau dans un an montre clairement que le problème n'est pas insoluble, comme d'aucuns le prétendent. C'est pourquoi la délégation de l'Inde se réserve le droit de revenir sur la question des gisements de phosphates de Nauru, dont l'exploitation ne semble pas conforme aux principes du régime de tutelle.

22. La délégation de l'Inde a pris acte de l'assurance donnée par le représentant spécial que les avoirs en yens faisaient l'objet de négociations entre l'Autorité administrante et le Gouvernement japonais; elle espère que la question sera réglée avant l'examen du prochain rapport annuel.

23. En ce qui concerne le budget du Territoire, on constate que l'Autorité administrante lui accorde une subvention annuelle de 5 millions de dollars, soit près de quatre fois supérieure au revenu local; cette proportion est beaucoup trop forte et il faudrait étudier attentivement toutes les solutions qui permettraient d'assurer un meilleur équilibre. Il serait bon que les autochtones sachent exactement comment se répartissent les recettes et les dépenses du Territoire; l'Administration devrait envisager la possibilité d'établir deux budgets: l'un pour les recettes locales et les dépenses auxquelles elles pourvoient; l'autre donnant le détail des subventions et indiquant la façon dont elles sont utilisées.

24. Dans le domaine social et dans le domaine de l'enseignement, les progrès ont été inégaux en raison de la diversité des groupes sociaux. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'améliorer les communications et sur la valeur de l'enseignement comme un moyen d'assimilation et de modernisation. A ce propos, il faut féliciter l'Autorité administrante d'avoir remanié les programmes scolaires pour les rendre mieux adaptés aux conditions locales et à la culture des Micronésiens. Des progrès sensibles ont été accomplis, mais il faut bien admettre que le niveau général d'instruction reste encore assez bas; l'Administration devrait s'attacher maintenant au développement de l'enseignement secondaire et supérieur; les suggestions formulées par l'UNESCO dans son rapport (T/1181) lui seront certainement fort utiles.

25. Pour terminer, M. Jaipal remercie le représentant spécial des explications claires et détaillées qu'il a toujours fournies en réponse aux questions qui lui ont été posées, et souligne que les critiques et suggestions de la délégation de l'Inde sont dictées par le seul désir d'aider l'Autorité administrante dans l'accomplissement de sa tâche.

26. M. BARGUES (France) tient à marquer la satisfaction et l'intérêt avec lesquels sa délégation a écouté les exposés des représentants de l'Autorité administrante: les progrès enregistrés localement y ont été clairement définis, sans que pour autant la complexité et l'étendue des tâches qui restent à accomplir aient été passées sous silence. On ne saurait ignorer les difficultés auxquelles se heurte l'Autorité administrante, qui a dû prendre l'héritage de trois régimes successifs fort différents; ces difficultés, inhérentes à la géographie, font que l'Administration se heurte avant tout à des problèmes de communications; éparpillés sur de

<sup>1</sup> *Seventh Annual Report on the Administration of the Territory of the Pacific Islands, July 1, 1953, to June 30, 1954, Transmitted by the United States of America to the United Nations Pursuant to Article 88 of the Charter of the United Nations, Department of State Publication 5735, International Organization and Conference Series III, 103, Washington 25, D. C., U.S. Government Printing Office.*

vastes étendues marines, les sept districts qui constituent le Territoire ne peuvent que difficilement former un ensemble cohérent, soumis à un progrès uniforme. A cet égard, le Conseil devrait enregistrer avec satisfaction le transfert récent du siège de l'Administration d'Honolulu à Guam; certes, l'île de Guam n'appartient pas au Territoire sous tutelle, mais elle a l'avantage d'y être géographiquement enclavée; ce transfert a donc permis un regroupement des moyens d'action et une économie des forces qui ne peuvent être que bénéfiques. En même temps, le Département de l'instruction publique a été installé à Truk et celui de la santé à Ponapé; tout en espérant que leur isolement actuel ne sera que provisoire, il convient de noter qu'il s'agit de services techniques qui se trouvent désormais à pied d'œuvre.

27. En ce qui concerne le progrès politique, la délégation française aimerait que le Conseil de tutelle marque son intérêt envers les divers organes représentatifs mis sur pied par l'Autorité administrante. Municipalités, congrès ou conseils de district jouent maintenant un rôle important; M. Sablan, responsable de l'éducation auprès du Congrès de Saipan, a décrit à la 616<sup>ème</sup> séance leurs activités d'une manière vivante et précise; la délégation française tient à le féliciter et à le remercier de ce témoignage concret et instructif. Au sujet des méthodes de constitution de ces organes représentatifs, il faut noter que si les procédés électifs sont largement répandus, ils ne sont pas encore universalisés. La délégation française estime que cette variété est normale au stade actuel, parce qu'elle traduit le respect de particularismes locaux: les conceptions et les traditions des insulaires diffèrent d'archipel en archipel, comme diffère leur compréhension de la démocratie; il faut louer la sagesse de l'Administration qui, évitant de bousculer les coutumes locales, les fait évoluer progressivement et sous un contrôle attentif.

28. Dans le domaine économique, il faut bien admettre que le Territoire est lourdement handicapé: les sols sont rares et très souvent coralliens, ce qui limite les possibilités de culture; les ressources minérales semblent très limitées, malgré les efforts de prospection de l'Administration. Dans ces conditions, les ressources locales ne peuvent jouer un rôle déterminant dans le développement du Territoire. Devant un déséquilibre chronique de la balance commerciale, devant un déficit budgétaire inévitable, la charge des investissements comme celle de l'administration journalière reposent pour une très grande part — en fait, près de 80 pour 100 des prévisions budgétaires — sur les crédits alloués par le Gouvernement des Etats-Unis. Cet effort financier est indispensable, et on ne pourra pas le critiquer tant que l'Autorité administrante poursuivra ses efforts méthodiques de mise en valeur. A cet égard, la délégation française pense que le Conseil devrait noter avec satisfaction les résultats déjà obtenus, en matière agricole, dans la lutte phytosanitaire et surtout dans les essais d'acclimatation du cacaoyer, ainsi que le développement de la production artisanale dont les revenus apportent à la population un appoint sensible, puisqu'ils ont doublé par rapport à ceux de l'exercice précédent. Du point de vue commercial, il faut se féliciter des efforts faits pour donner vie à des sociétés autochtones qui seront appelées à remplacer la Island Trading Company; le Conseil ne peut que souhaiter la réussite de l'expérience en cours.

29. Dans le domaine social, des résultats intéressants ont été obtenus dans la formation du personnel médical autochtone. Il faut espérer que les centres de semi-ségrégation des lépreux viendront bientôt doubler la lé-

proserie de Tinian dont la situation est quelque peu périphérique. Il est certain que l'accroissement démographique, dû en partie à l'assistance médicale assurée par l'Administration, dominera dans l'avenir les problèmes sociaux qui se poseront dans le Territoire. A cet égard, la délégation française ne peut que réaffirmer l'opinion qu'elle avait exprimée au cours de la quatorzième session du Conseil (556<sup>ème</sup> séance): malgré les efforts de l'Administration pour accroître et diversifier les activités de la population, l'avenir d'une partie des insulaires devra se trouver dans l'émigration hors de leurs îles exiguës et pauvres.

30. En ce qui concerne l'enseignement, la délégation française estime que les chiffres de scolarisation sont suffisamment éloquentes par eux-mêmes pour se passer de tout commentaire. Le Conseil devrait conclure qu'un effort sérieux et méthodique a été accompli dans tous les domaines de l'éducation. On peut émettre une légère critique au sujet de l'inégalité, suivant les archipels, des salaires des instituteurs de l'enseignement élémentaire; elle provient du fait que ce sont les communautés locales qui assurent le fonctionnement des écoles; sans doute serait-il possible de remédier aux inconvénients actuels au moyen d'un fonds de subvention destiné à aider les municipalités trop pauvres.

31. Pour terminer, la délégation française est persuadée que le Conseil de tutelle voudra prendre acte avec satisfaction des progrès notables qui ont été accomplis dans tous les domaines. Dans ce territoire qui n'en est pas un, mais qui est un agrégat de milliers d'îles souvent infimes, la voie est encore longue qui conduit à la capacité de vivre sur les ressources et les possibilités locales. L'intervention extérieure, qui se traduit par un budget dépassant de beaucoup les possibilités de l'évolution économique locale, sera encore nécessaire pendant de nombreuses années.

32. La délégation française remercie une fois de plus le représentant spécial dont le concours dévoué, la très grande compétence et la parfaite courtoisie ont été une aide précieuse dans l'examen de la situation du Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique.

33. M. GROUBYAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que l'histoire des Îles du Pacifique est caractérisée par le fait qu'elles subissent depuis fort longtemps l'influence politique, sociale et culturelle de maîtres européens, asiatiques et, aujourd'hui, américains; cette influence aurait dû porter des fruits. Pendant la même période, soit près de quatre cents ans, d'autres pays ont changé plus d'une fois leur structure politique et économique; l'histoire montre que, là où la population a cherché à atteindre une indépendance plus grande, le processus de développement politique, économique et social a été plus rapide. Le Territoire est composé d'une multitude de petites îles; l'Autorité administrante devrait donc s'efforcer d'unifier ces îles et de leur donner une organisation politique commune; l'examen du rapport annuel montre qu'il n'en est rien; au contraire, un obstacle artificiel supplémentaire a été créé à la constitution d'une administration territoriale centrale et unique: l'administration du Territoire des Îles du Pacifique reste toujours divisée entre deux organes différents du Gouvernement des Etats-Unis.

34. Dans le domaine politique, le Territoire est toujours dépourvu d'organes exécutifs ou législatifs; il n'y a même pas d'organe consultatif pour l'ensemble du Territoire. Les renseignements communiqués par l'Autorité administrante montrent que le rôle des conseils

consultatifs de district est extrêmement limité et que ces organes n'ont aucune influence décisive. A ce propos, il est anormal que l'Administration ait son siège en dehors du Territoire; ce fait n'est pas favorable à la création d'une unité territoriale. Dans son rapport annuel, l'Administration ne nie pas que le nombre des autochtones occupant des postes supérieurs dans la fonction publique est insignifiant; il est donc impossible de parler de progrès politique. L'Autorité administrante prétend que les autochtones n'ont pas les connaissances et l'expérience requises; il faut en conclure que le long régime colonial sous lequel le Territoire a vécu a freiné son évolution politique, et qu'en accordant l'autonomie à ce territoire, on y accélérerait incontestablement l'évolution des institutions politiques. Le système municipal n'a pas connu, ces dernières années, de changements réels; il n'est pas démocratique, car il y a toujours à la tête des municipalités des fonctionnaires désignés par l'Administration ou des chefs traditionnels. Une telle politique ne constitue pas un encouragement à l'autonomie municipale; bien au contraire, elle favorise dans une certaine mesure l'ancien système tribal. Cette politique est incompatible avec le développement, dans le Territoire, d'une administration municipale démocratique. De l'avis de la délégation de l'URSS, le Conseil de tutelle devrait recommander à l'Autorité administrante de prendre les mesures voulues pour créer un organe législatif central, composé d'autochtones et responsable devant la population; les conseils de district devraient être réorganisés et leurs pouvoirs étendus. Il faut également reconnaître qu'en adoptant, au lieu d'un régime d'autonomie réellement démocratique, ce système de municipalités présidées par un chef ou un fonctionnaire désigné par elle, la Puissance administrante rend plus difficile l'établissement d'une administration locale authentiquement démocratique; aussi convient-il d'abolir radicalement ce système.

35. Dans le domaine économique, il apparaît clairement que l'agriculture et la pêche constituent les principales activités de la population. Les questions foncières revêtent donc une importance particulière; les renseignements communiqués au Conseil montrent que, ces dernières années sur une superficie totale de 687 milles carrés, 434 milles carrés se trouvaient entre les mains de l'Administration, contre 250 milles carrés seulement aux mains de la population; très peu de progrès ont été accomplis en matière de restitution des terres: tout ce qu'on peut dire sur la disparition, du fait de la guerre, de documents et autres moyens de preuves n'est qu'un prétexte pour faire traîner cette restitution. La terre doit être rendue aux autochtones du Territoire. Le rapport de la Mission de visite des Nations Unies de 1953 dans les Territoires sous tutelle du Pacifique (T/1077) montre que les plaintes sont nombreuses. La Mission a reçu plus d'un millier de pétitions demandant la restitution des terres aux autochtones. Une restitution partielle n'est pas une solution, pas plus que le transfert de certaines populations dans d'autres îles où la pénurie de terres est moins aiguë. Selon les renseignements supplémentaires de l'Autorité administrante (T/1179), une partie des terres détenues par l'Administration est cédée à bail à la population locale, en particulier dans les Palaos; de l'avis de la délégation de l'URSS, ce n'est pas résoudre le problème foncier que de louer aux autochtones des terres qui leur appartiennent. La délégation de l'Union soviétique juge indispensable que le Conseil recommande à l'Autorité administrante de procéder de façon plus énergique et plus résolue à la restitution des terres qui ont été enlevées aux autochtones.

36. Les problèmes de la santé publique inquiètent la population, comme les membres du Conseil de tutelle. Pour l'exercice considéré, les dépenses des services de santé ont été réduites de 675.000 à 618.000 dollars; les effectifs du personnel médical ont diminué sensiblement, passant de 352 à 302; il n'y a plus qu'un seul dentiste américain, au lieu de 4 en 1953. Le rapport annuel indique bien que le nombre des médecins auxiliaires autochtones a légèrement augmenté, mais il ne s'agit pas de médecins au sens propre du terme, puisque leurs diplômes ne leur permettent pas d'exercer en dehors du Territoire.

37. En ce qui concerne l'enseignement, il est également impossible de parler de progrès quand on constate que les crédits sont tombés de 435.000 à 386.000 dollars. Le rapport de l'UNESCO (T/1181) signale que le nombre des élèves a diminué: 855 en 1954, en dehors du district de Saipan, contre 1.171 en 1953. D'après le rapport annuel lui-même, le Territoire manque d'écoles, de matériel scolaire et le nombre des bourses d'études à l'étranger a été fortement réduit. Les traitements des instituteurs autochtones sont variables, mais toujours très faibles; de cinq à six fois inférieurs à ceux des instituteurs venus des Etats-Unis ou d'autres pays. La délégation de l'URSS estime que le Conseil de tutelle devrait recommander à l'Autorité administrante de prendre des mesures énergiques pour remédier à la situation de l'enseignement, qui laisse beaucoup à désirer.

38. M. S. S. LIU (Chine) déclare que c'est avec une profonde satisfaction que sa délégation a pris connaissance des réalisations de l'Autorité administrante pendant l'exercice considéré; il n'est pas nécessaire de les commenter en détail, aussi M. Liu se bornera-t-il à associer sa délégation à toutes celles qui estiment que le Conseil de tutelle devrait féliciter l'Autorité administrante des efforts constants et fructueux qu'elle déploie dans le Territoire sous tutelle. Certes, il reste encore maints problèmes à résoudre et l'Administration doit poursuivre ses efforts et même parfois les intensifier pour mener à bien la tâche qui lui incombe. Ce sont ces problèmes que M. Liu se propose d'évoquer brièvement.

39. Le Conseil de tutelle a été heureux d'apprendre que le siège de l'Administration avait été transféré, le 29 septembre 1954, d'Honolulu à Guam et que les Départements de l'enseignement et de la santé publique s'étaient installés, respectivement à Truk et à Ponapé. Néanmoins, Guam ne fait pas partie du Territoire sous tutelle et il faut espérer que l'Administration pourra s'établir, un jour prochain, dans un des archipels du Territoire.

40. On a donné à entendre au Conseil de tutelle que la législation organique du Territoire serait promulguée avant 1960. La délégation chinoise espère vivement que l'Autorité administrante fera tout son possible pour écarter tous les obstacles qui pourraient l'empêcher de respecter ce délai.

41. L'Administration a donné une certaine impulsion au développement de la conscience territoriale en organisant, en juillet 1953, la première conférence territoriale de gouvernement autonome. Il serait souhaitable que l'Autorité administrante poursuive ses efforts dans cette voie, en vue d'assurer le plus rapidement possible l'organisation des Iles du Pacifique en une véritable entité politique.

42. Tout en se félicitant de l'activité déployée par les conseils de district, on doit souhaiter que leurs pouvoirs

soient étendus et qu'ils jouent un rôle de plus en plus efficace; l'Administration pourrait peut-être envisager de réorganiser ces conseils à la lumière de l'expérience acquise sur le plan municipal.

43. La délégation de la Chine a pris acte avec satisfaction des mesures qui ont été prises pour la réinstallation et l'indemnisation des populations affectées par les expériences nucléaires; étant donné que l'Autorité administrante a déjà manifesté son vif désir d'aboutir à un prompt règlement de la question, on est en droit de penser que les problèmes encore en suspens recevront bientôt une solution satisfaisante.

44. La codification du droit coutumier est loin d'être achevée; il s'agit certes d'un sujet délicat, mais il faut espérer que les travaux préliminaires entrepris par l'Administration seront terminés dans un proche avenir.

45. Si la question des avoirs en monnaie japonaise a été pratiquement réglée, il reste encore à résoudre celle des bons d'épargne et des comptes postaux; le représentant spécial a déclaré au Conseil de tutelle que l'Administration prenait les dispositions nécessaires à cette fin, et il faut espérer qu'un règlement définitif pourra être négocié à la satisfaction générale.

46. Enfin, en ce qui concerne le progrès de l'instruction, la délégation chinoise appuie sans réserve les observations et les suggestions présentées par l'UNESCO et elle espère que l'Autorité administrante leur accordera l'attention qu'elles méritent.

47. Pour terminer, M. Liu remercie le représentant spécial de son concours précieux et félicite l'Autorité administrante d'avoir adjoint, en la personne de M. Sablan, un autre Micronésien à sa délégation.

*La séance est suspendue à 15 h. 55; elle est reprise à 16 h. 20.*

48. M. CUTTS (Australie) estime que, d'une façon générale, il y a lieu de se féliciter de l'évolution de la situation dans les Iles du Pacifique. Les progrès réalisés ont pu paraître lents, mais si l'on tient compte des conditions géographiques et culturelles locales, ils constituent en fait une véritable révolution.

49. Ainsi, dans le domaine de l'administration générale, l'installation de l'Administration à Guam et la réinstallation des Départements de l'enseignement et de la santé publique à Truk et à Ponapé vont apporter au Territoire de nombreux avantages.

50. Sur le plan politique, les autochtones jouent, dans l'Administration, un rôle de plus en plus grand. A l'heure actuelle, des postes ne sont attribués aux non-Micronésiens que s'il est impossible de les confier à des Micronésiens. En outre, depuis 1954, on remplace de plus en plus les employés américains par des employés micronésiens, ce qui n'est pas sans apporter des avantages budgétaires. Il ne faut pas perdre de vue en effet que le budget doit être tel qu'il permette au Territoire de se suffire à lui-même.

51. Il convient de se féliciter des progrès réalisés par de nombreux conseils et congrès des îles, tels que le Congrès des Palaos à qui l'on vient d'octroyer récemment une charte officielle lui conférant des pouvoirs législatifs nouveaux et lui permettant de participer davantage à la vie politique, sociale et économique du district. Autre progrès à signaler: la population admet de plus en plus l'idée de pourvoir par voie d'élections aux postes politiques.

52. Dans le domaine économique, il est agréable de constater que les sociétés commerciales autochtones réussissent fort bien à remplacer, notamment en ce qui

concerne le commerce du coprah, la Island Trading Company qui avait l'appui du gouvernement et dont la liquidation vient d'être prononcée; on prévoit même que les exportations de coprah vont augmenter de 20 pour 100. Il convient également de se féliciter des progrès effectués dans l'industrie des troques et dans le domaine de l'exploitation rurale. Ainsi, un expert a récemment été désigné pour surveiller l'exécution d'un programme de pêcheries, pour la culture et la production des troques. A cet égard, la délégation australienne exprime l'espoir que l'Administration continuera à s'intéresser aux ressources de la mer, étant donné les possibilités limitées de l'agriculture et de l'exploitation minière. Dans cet ordre d'idées, il est probable que l'arrêt de l'exploitation de phosphates dans l'île d'Angaur, entraînant une diminution importante des revenus territoriaux, donnera un nouvel élan aux recherches que l'on effectue en vue de trouver d'autres sources de revenus.

53. En ce qui concerne le progrès social, la délégation australienne note que 250 Micronésiens ont été rayés des cadres administratifs au cours de l'année. Il n'est pas souhaitable en effet de maintenir un personnel administratif superflu, à seule fin de procurer des emplois à un plus grand nombre d'autochtones. La délégation australienne est convaincue que l'Autorité administrante trouvera d'autres moyens permettant aux Micronésiens de trouver un emploi.

54. Dans le domaine de la santé publique, le rôle croissant joué par les Micronésiens, la réduction des cas de maladie, l'augmentation rapide du taux des naissances dans le Territoire sont autant de preuves du travail excellent qui a été effectué. En outre, la priorité accordée à l'enseignement de l'hygiène et aux mesures préventives permet d'augurer des résultats de plus en plus satisfaisants.

55. Concernant l'enseignement, l'UNESCO a analysé d'une manière très intéressante les diverses mesures prises et cette étude permettra probablement à l'Autorité administrante de faire encore de nouveaux progrès.

56. Enfin, la délégation australienne approuve entièrement la politique de l'Autorité administrante touchant le respect des mœurs et des coutumes des habitants autochtones.

57. Pour terminer, le représentant de l'Australie remercie le représentant spécial, qui a tant facilité l'examen du rapport annuel sur l'administration de ce Territoire.

58. M. RIFAI (Syrie) reconnaît que, du fait de sa position géographique et des diverses cultures qu'il a assimilées, le Territoire pose des problèmes tout particuliers. Il n'y a pas lieu cependant de s'attarder sur ces deux facteurs dans l'examen de l'avenir de la région. M. Rifai présentera tout d'abord quelques observations d'ordre général.

59. En premier lieu, chacun sait qu'il est impossible de faire progresser le Territoire sans lui apporter une assistance financière considérable. M. Rifai ne veut nullement insinuer que le Gouvernement des Etats-Unis ne s'acquitte pas généreusement de sa tâche, mais il estime que les récentes compressions budgétaires arrivent à un moment assez inopportun. Quelle que soit l'importance du rôle de l'Administration sur le plan technique, il est clair que sa responsabilité est avant tout financière.

60. En second lieu, le rapport ne donne pas assez de précisions sur la collaboration qui existe entre le Haut-Commissaire de Guam et le Commandant des forces

navales dans les îles Mariannes, collaboration dont le représentant spécial a récemment parlé. Or, cette collaboration est absolument indispensable, car les progrès enregistrés dans les différentes parties d'un territoire doivent aller de pair.

61. En troisième lieu, si le transfert de l'Administration à Guam constitue un progrès, il faut cependant s'efforcer, malgré les difficultés financières, d'installer cette administration sur le Territoire même. M. Rifai espère que l'Administration ne négligera aucun effort en vue d'atteindre ce but.

62. En quatrième lieu, si certaines revendications ont déjà été prises en considération, le problème des revendications foncières n'a pas encore été résolu. Or le système de l'exploitation rurale, malgré la contribution qu'il apporte au progrès économique du Territoire, ne doit pas faire oublier ce problème. Il en va de même pour la question des bons d'épargne japonais qui doit recevoir une solution définitive.

63. Enfin, M. Rifai s'inquiète de la tendance qu'a l'Administration à réduire son personnel. Que ce soit dans le domaine de l'enseignement, dans celui de la santé publique ou ailleurs, ces réductions ne peuvent qu'entraver les progrès du Territoire.

64. Dans le domaine politique, les autochtones ne participent à la direction des affaires du pays qu'à l'échelon municipal, et leur rôle n'est encore que consultatif. Il est vrai que leurs avis sont généralement écoutés, mais ce système est encore insuffisant. Il en va de même à l'échelon de district, où les progrès sont toujours très lents. La charte accordée au Congrès des Palaos est peut-être un pas dans la bonne direction, mais le Conseil ne dispose pas encore de renseignements assez précis sur la teneur et la signification de cet instrument. Quant à l'organisation administrative du Territoire, la délégation syrienne estime qu'elle est encore un peu chaotique et qu'il conviendrait d'en rechercher la simplification. En revanche, il apparaît que l'Administration ait adopté la meilleure politique possible en vue d'établir la transition entre les anciennes coutumes et institutions et l'organisation démocratique.

65. Dans le domaine économique, il semble que le Territoire se rapproche lentement du but fixé, qui est de se suffire à lui-même et d'atteindre un niveau de vie convenable. A cet égard, il convient de se féliciter des efforts que l'Administration fait pour améliorer l'agriculture et pour diversifier l'économie, notamment en encourageant l'industrie des pêcheries.

66. Passant au progrès social, M. Rifai rappelle que c'est surtout dans ce domaine que le Territoire a besoin d'une aide financière. Le rapport signale encore de grandes différences de niveau de vie dans les diverses parties du Territoire et ces différences doivent disparaître. La législation du travail aurait besoin d'être modernisée et il conviendrait d'adopter diverses conventions de l'OIT, même si les dispositions de ces conventions ne gardent pas toutes leur raison d'être quand il s'agit de les appliquer dans le Territoire.

67. Dans le domaine de l'enseignement, là encore, le problème est aussi d'ordre financier. Le budget est insuffisant, comme le montrent par exemple les différences de traitement des instituteurs.

68. Pour conclure, M. Rifai tient à dire que, si ces observations ont porté surtout sur les points où la situation laisse à désirer, il n'en apprécie pas moins la très grande valeur de l'œuvre accomplie par l'Autorité

administrante, et il remercie le représentant spécial de sa si utile collaboration.

69. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) déclare que le rapport sur la situation du Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique pour l'année 1953-1954 est un compte rendu intéressant d'une œuvre considérable. L'Autorité administrante a parfaitement raison d'acheminer graduellement les Micronésiens vers un régime démocratique de gouvernement, et c'est cette politique prudente et judicieuse qui, sans aucun doute, apportera aux Micronésiens le maximum d'avantages. Tant que l'Autorité administrante agira dans cet esprit, l'avenir politique des autochtones est en bonnes mains.

70. L'Autorité administrante fait de grands efforts pour favoriser le développement économique des îles et notamment l'agriculture. Le chiffre des dépenses du Territoire est à l'heure actuelle de quatre fois supérieur à celui des recettes, et il est heureux que les habitants du Territoire puissent profiter de l'aide très généreuse d'une grande puissance, en attendant de s'assurer par eux-mêmes un niveau de vie convenable.

71. Il est intéressant de constater que l'industrie du coprah, l'une des principales sources de revenus du Territoire, a fait des progrès considérables et que les expériences sur le cacao permettent d'espérer que ce produit deviendra la deuxième culture marchande du Territoire. Le nombre d'agronomes augmente dans chaque district, où de nombreux centres agricoles sont créés. On s'efforce en outre d'améliorer les techniques de cultures et des fonctionnaires agronomes micronésiens sont formés dans tous les districts.

72. Il convient également de signaler l'intérêt du programme d'exploitation rurale, grâce auquel des terres appartenant à l'Etat sont remises à des Micronésiens nécessiteux; les encouragements donnés à l'industrie des pêcheries, de même que l'augmentation spectaculaire de la production de troques, ne méritent pas moins d'être mentionnés.

73. D'autre part, le représentant du Royaume-Uni, constate avec satisfaction que le nombre des Micronésiens qui occupent des postes administratifs ou consultatifs a augmenté de 20 pour 100 et que, par exemple, la direction de l'enseignement dans les Marshall est maintenant confiée à un Micronésien. Il se félicite également de l'augmentation du nombre des médecins, des dentistes et des instituteurs micronésiens.

74. Il convient de féliciter l'Autorité administrante du rôle qu'elle a joué dans le développement économique des îles et la formation de personnel micronésien.

75. Enfin, sir Alan Burns remercie le représentant spécial de l'excellente contribution qu'il a apportée aux débats du Conseil.

*M. Dorsinville (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.*

76. M. EGUIZABAL (Salvador) se déclare satisfait du rapport de l'Autorité administrante, qui donne un tableau complet de la situation dans le Territoire, ainsi que des observations du représentant spécial et il se plaît à constater que l'œuvre accomplie est conforme à l'esprit du régime de tutelle.

77. Il rappelle que l'autonomie du Territoire, condition essentielle du progrès politique, est l'objectif final à atteindre. Le Territoire des Îles du Pacifique, composé de plusieurs îles éloignées les unes des autres et différentes par la langue, la culture et les ressources économiques, se trouve dans une situation assez parti-

culière dont il importe de tenir compte. L'une des méthodes propres à favoriser le progrès politique dans le Territoire, conformément à l'Article 76, b, de la Charte, serait de développer l'organisation municipale, de manière à inculquer à la population une conscience politique et un sentiment d'unité nationale.

78. Le progrès dans les autres domaines doit suivre parallèlement : le représentant du Salvador souhaiterait, notamment, que la justice fût rendue gratuitement, question importante, vu les ressources limitées des habitants. Il serait également souhaitable que les terres soient restituées aux autochtones à un rythme plus accéléré; il conviendrait aussi d'augmenter les crédits de l'enseignement, qui ont été réduits de près de 100.000 dollars dans le budget actuel et, enfin, d'accorder des subventions aux collectivités les moins favorisées, conformément aux suggestions de l'UNESCO, sans toutefois porter atteinte au principe selon lequel les dépenses de l'instruction publique sont à la charge de la population.

*M. Nucker, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, se retire.*

**Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante sur l'administration du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1954 (T/1175, T/1187)**

[Point 4, c, de l'ordre du jour]

*Sur l'invitation du Président, M. Jones, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, prend place à la table du Conseil.*

**EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE**

79. M. JONES (Représentant spécial) présente le rapport de l'Autorité administrante pour l'année 1953-1954<sup>2</sup>, auquel il tient à ajouter quelques observations. Il regrette que la nouvelle carte du Territoire n'ait pas été prête à temps pour être jointe en annexe au rapport.

80. La réorganisation progressive de l'Administration s'est poursuivie et, depuis le 30 juin 1954, le nouveau Bureau des postes et télégraphes a été mis en service. L'influence de l'Administration sur les zones réservées s'est encore accrue pendant l'année considérée et sur les 93.000 milles carrés qui forment la superficie totale du Territoire, il ne reste que 7.000 milles carrés qui soient encore classés comme zones réservées. Les populations avec lesquelles l'Administration est entrée en contact au cours des dernières années sont extrêmement primitives mais elles évoluent rapidement à la suite des efforts déployés par l'Autorité administrante. Entre juin 1954 et mars 1955, des groupes d'exploration se sont rendus dans diverses zones réservées, l'un, notamment, dans les hauts plateaux de l'est du Territoire, où il a été très bien accueilli. Ces groupes ont constaté que l'influence de l'Administration avait déjà pénétré indirectement dans ces collectivités qui avaient, de ce fait, abandonné certaines de leurs pratiques très anciennes, comme les luttes tribales. Le représentant spécial attire l'attention des membres du Conseil sur le paragraphe 22 du rapport annuel où il est fait mention d'une attaque

qui a fait plusieurs victimes. En 1954, 33 autochtones ont été accusés de meurtre et 32 ont été reconnus coupables par la Cour suprême et condamnés à mort. Toutefois, l'Autorité ayant pensé que les accusés, qui appartiennent à l'une des populations les plus primitives du Territoire, qui n'a pour ainsi dire pas de rapports avec l'extérieur, n'étaient pas pleinement conscients des buts de l'Administration, a estimé qu'il valait mieux réduire leur peine à dix ans d'emprisonnement. Apparemment, les assaillants avaient réagi contre l'introduction d'un régime d'ordre et de légalité et contre l'interdiction des luttes tribales; de plus, la population avait cru constater que, depuis l'arrivée du "blanc", le *taro*, sa nourriture de base, était devenu plus petit. L'attaque aurait été organisée par deux ou trois groupes d'autochtones et l'ensemble de la population n'y aurait pas pris part. Bien que tout semble maintenant rentré dans l'ordre et que les habitants collaborent pleinement avec l'Administration — des volontaires se sont même présentés pour participer à l'installation d'un nouvel hôpital — il n'est pas impossible qu'une certaine méfiance persiste à l'égard des nouvelles pratiques. L'Administration s'efforce de consolider son œuvre dans la région et envoie des Telefomins spécialement choisis passer un certain temps dans d'autres régions pour qu'ils se rendent compte de l'évolution qui s'y produit.

81. Comme le représentant spécial l'a déjà dit à la quatorzième session (537<sup>ème</sup> séance), l'Autorité administrante s'efforce d'accroître la participation des autochtones au gouvernement local. Toutefois, pour ce faire, il faut que la population soit prête à accepter les responsabilités que cette participation implique; or, malgré les encouragements qui lui sont donnés, il est peu probable qu'il y ait des changements spectaculaires pendant encore longtemps. En Nouvelle-Bretagne, par exemple, où il existe maintenant cinq conseils, un groupe influent reste opposé à la participation autochtone au gouvernement local parce qu'il préfère, déclare-t-il, voir ses intérêts défendus par les fonctionnaires de l'Administration. La même situation se retrouve dans d'autres districts: le progrès sera donc nécessairement lent et l'expérience acquise montre que si l'Administration décidait de le hâter contre la volonté des autochtones, elle courrait à l'échec et perdrait la confiance de la population. Toutefois, malgré les difficultés signalées aux pages 22 et 23 du rapport et celles que le représentant spécial a mentionnées, l'Autorité administrante continuera par tous les moyens de travailler au progrès politique du Territoire. D'après une enquête menée en Nouvelle-Irlande, il semble probable que l'on pourra établir deux conseils dans ce district aussitôt que certains points de détail auront été réglés.

82. En novembre 1954, des prêts d'un montant de 5.000 livres ont été consentis à trois des conseils de Nouvelle-Bretagne pour la création d'usines de cacao.

83. L'Autorité administrante a continué de renforcer les services administratifs et 264 nouveaux fonctionnaires des services publics de la Nouvelle-Guinée et du Papua ont été désignés; à la fin de l'année, 868 postes avaient été créés pour le Territoire de la Nouvelle-Guinée, dont 722 étaient pourvus. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1954, 152 autres personnes sont entrées en fonction; le nombre exact des nominations pour le Territoire de la Nouvelle-Guinée n'est pas connu, mais il est probable qu'il représente plus de 50 pour 100 du total. Les autochtones qui travaillent dans les services administratifs du Territoire sous tutelle sont au nombre de 4.605 — non compris les manœuvres — soit une aug-

<sup>2</sup> *Commonwealth of Australia, Report to the General Assembly of the United Nations on the Administration of the Territory of New Guinea from 1st July, 1953, to 30th June, 1954, Canberra, Government Printing Office.*

mentation de 1.300 personnes par rapport à l'année précédente.

84. Le Conseil législatif a promulgué, en mars 1954, une loi en vertu de laquelle le personnel de la division auxiliaire de l'Administration, les autochtones et les personnes protégées par le Gouvernement australien, y compris les Asiens et les personnes de sang mêlé, peuvent être nommés dans d'autres divisions de l'Administration, à condition d'avoir les titres voulus et de remplir les conditions requises, de sorte qu'en principe, si un autochtone peut présenter les mêmes titres qu'un Européen, il entrera dans l'Administration avec le même rang.

85. Les fonctionnaires profitent au maximum des possibilités de formation qui leur sont offertes par l'Institut d'études administratives récemment créé. Cet institut dispense un enseignement du niveau secondaire et universitaire et l'une de ses principales tâches consistera à former du personnel autochtone pour la Division auxiliaire.

86. Le représentant spécial donne ensuite des précisions sur les travaux publics entrepris depuis 1946 avec les crédits accordés pour la reconstruction : 51 hôpitaux, 27 écoles, 86 bâtiments pour les bureaux de l'Administration, 700 logements, 560 bâtiments qui abritent des services divers : laboratoires, ateliers, magasins, etc., 455 ponts, 13 quais, 23 centrales électriques, 2.100 milles de routes, etc., ont été construits. Les bâtiments repris à l'armée ou à d'autres propriétaires et les constructions provisoires ne sont pas compris dans ces chiffres.

87. Les recettes et les dépenses de l'Etat continuent d'augmenter. Les budgets de la santé, de l'agriculture et de l'instruction publique ont augmenté respectivement de 7, 20 et 19 pour 100. M. Jones fait ensuite état de l'augmentation des recettes intérieures du Territoire et des subventions accordées par le Gouvernement australien. Il appelle également l'attention du Conseil sur les subventions accordées à des fins particulières dont il est question à la page 35 du rapport. Les exportations ont augmenté de 15,5 pour 100 par rapport à l'année précédente; les importations ont dépassé de 250.000 livres les exportations, mais comme les importations comprennent 900.000 livres de matières premières et de biens d'équipement nécessaires au développement du Territoire, ces chiffres témoignent d'un progrès dans cette dernière direction. Les principaux produits d'exportation ont été les mêmes que l'année précédente, et les chiffres ont dans chaque cas marqué une augmentation.

88. L'industrie autochtone continue de se développer, par l'intermédiaire, notamment, des coopératives, dont le chiffre d'affaires est en augmentation constante. Les sociétés de développement rural ont également augmenté leur production et en plus des cultures classiques du Territoire, on trouve maintenant, dans les hauts plateaux, quelques petites plantations de café. Le Service de vulgarisation du Département de l'agriculture dispose d'un Fonds de roulement sur lequel des prêts sont consentis aux agriculteurs pour l'achat de matériel et un nouveau Fonds de 57.000 livres, ayant le même objet, a été créé en mai dernier. Le représentant spécial appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 38 du rapport où il est question du développement de l'industrie non autochtone.

89. Vingt-sept mille acres<sup>3</sup> de terres cultivables vien-

nent d'être mises à la disposition du public pour être louées à bail. En ce qui concerne les ventes de terrains, la politique de l'Administration n'a pas changé: seule l'Administration peut acquérir des terres appartenant aux autochtones et elle ne le fait que si ces terres sont en excédent des besoins actuels ou éventuels des intéressés. L'Administration prend toutes les mesures voulues pour que la colonisation des terres et l'agriculture autochtone progressent au même rythme et les besoins en terres des autochtones sont calculés en fonction de ce progrès. Des enquêtes sont en cours pour le développement de la pêche, et l'on s'attache notamment à encourager la pêche autochtone. On a également entrepris des recherches sur la conservation et l'entreposage du poisson et sur les possibilités d'adaptation, dans le territoire, des méthodes utilisées ailleurs. La présence de M. McKie, expert des questions alimentaires à la Commission du Pacifique sud, qui est arrivé en Nouvelle-Guinée en novembre dernier et dont la mission consiste à mettre au point des méthodes simples permettant de conserver les produits alimentaires sans perte de valeur nutritive, afin d'éviter les pléthores et les pénuries dans l'approvisionnement alimentaire des campagnes, facilitera beaucoup la tâche de l'Administration dans ce domaine.

90. Comme prévu, la production d'or a baissé pendant l'année et les chiffres récents montrent que la baisse a continué, mais à une cadence moins rapide. Les recommandations du groupe consultatif pour les mines sont toujours à l'étude. En novembre, le *Commonwealth Mining Industry Act*, qui prévoit une aide aux producteurs en fonction des frais d'exploitation, est entré en vigueur. Les dépenses encourues pour les travaux publics et les services publics ont augmenté de 59 pour 100; pour la période du 1er juillet 1954 au 31 mars 1955, les dépenses de l'Administration pour les travaux publics seulement ont dépassé 809.000 livres. Les autorités du Gouvernement du Commonwealth dans le Territoire ont également dépensé 250.000 livres pour les travaux publics.

91. Les conditions d'emploi des autochtones sont à l'étude et l'on compte reviser la législation du travail pour tenir compte du progrès du Territoire et de l'évolution de certaines classes de la population. La mise en œuvre du plan d'apprentissage a commencé en mai 1955, sous la surveillance du National Apprenticeship Board, aidé de comités de district.

92. On note également un progrès appréciable dans le domaine sanitaire et médical. Le personnel médical européen est plus nombreux que l'an dernier et le nombre des auxiliaires médicaux et des infirmiers autochtones s'est également accru. Les services sanitaires continuent également de recruter du personnel. Cinq nouveaux hôpitaux, plusieurs centres de protection maternelle et infantile et services de consultation et des centres médicaux auxiliaires ont été installés. Le programme de construction d'hôpitaux, jusqu'au 31 mars 1955, prévoit la création d'un hôpital à Lae et de 19 centres hospitaliers moins importants qui sont déjà en cours de construction ainsi que l'acceptation d'un projet pour la création d'un hôpital à Wau. Les missions construisent également des hôpitaux, pour tuberculeux notamment, avec les fonds de l'Administration, qui les subventionnera ensuite. Des recherches sur la tuberculose ont été effectuées en Nouvelle-Bretagne et dans le district de Morobe et il a été procédé à une enquête sur le trachome pour l'ensemble du Territoire. Le droit d'employer le NAB, que l'on utilisait pour le traite-

<sup>3</sup> L'acre vaut 40,5 ares.

ment du pian, a été retiré aux auxiliaires médicaux autochtones, d'une part à cause d'un accident dû à une erreur d'un assistant médical autochtone et qui a provoqué la mort de 17 personnes et, d'autre part, parce que le NAB est en train d'être remplacé par la pénicilline.

93. Depuis la publication du rapport, de nouveaux progrès ont été réalisés dans le domaine de l'éducation: création de comités de district pour l'éducation, lancement d'un programme de formation du personnel enseignant, première réunion du Conseil consultatif linguistique, établissement d'un programme d'apprentissage et mise en service de 10 nouvelles écoles d'administration. La construction de deux nouvelles écoles techniques pouvant prendre des pensionnaires et d'un collège de jeunes filles est en cours. Quatre nouveaux centres de formation de professeurs ont été ouverts en

janvier 1955. Les recherches sur l'utilisation des langues indigènes dans l'enseignement se poursuivent, et le Conseil consultatif linguistique a déjà présenté un rapport à l'Administration sur la question. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la diffusion des renseignements sur les Nations Unies. Le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a été chargé de préparer des brochures et affiches qui seront soumises à l'Autorité administrante et de nouvelles adresses ont été communiquées au Secrétariat pour la diffusion des publications de l'Organisation des Nations Unies. Les autorités ont souscrit des abonnements au *United Nations Reporter* et à la *Revue des Nations Unies*, qui seront distribués à tous les services administratifs du Territoire.

La séance est levée à 17 h. 45.